

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Cultivons les talents*

Délibération n° : 483

**Commission :** Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -  
Enseignement supérieur

Dossier : 191180

**Direction en charge :** Affaires Culturelles

**Objet :** Conservatoire - Convention de partenariat avec Saint-Etienne Métropole pour le Mixeur -  
Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/11/2019

**Compte rendu affiché le :** 10/12/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

**Absents-Excusés :**

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

**Absents :**

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

**Politique :** *Cultivons les talents*

Délibération n° : 483

**Commission :** Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -  
Enseignement supérieur

Dossier : 191180

**Direction en charge :** Affaires Culturelles

**Objet :** Conservatoire - Convention de partenariat avec Saint-Etienne Métropole pour le Mixeur -  
Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le Conservatoire Massenet, Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), a pour missions d'assurer l'initiation et la formation spécialisée en théâtre, musique et danse. Ses cursus peuvent conduire à une pratique artistique personnelle autonome ou à l'engagement dans une voie professionnelle.

Saint-Etienne Métropole, au travers du Mixeur, assure la coordination et la promotion des animations des différents acteurs du quartier créatif Manufacture. Avec l'objectif d'encourager des rencontres informelles entre les composantes du quartier, le Mixeur a expérimenté en 2018-19, des animations durant la pause méridienne : activités sport / bien-être, spectacles, visites, expérimentations... « Les rendez-vous du temps de midi de Manufacture ».

□ **Motivation et Opportunité :**

Après une année d'expérimentation, le Conservatoire Massenet et le Mixeur souhaitent, à travers une convention de partenariat, consolider et développer le travail instauré autour des interventions musicales.

Au regard des champs d'intervention et des domaines de compétences de chacune des entités, le Mixeur et le Conservatoire Massenet élaborent une convention de coopération dans le domaine de la prestation scénique et de la rencontre des publics. Cette convention doit permettre, notamment aux groupes en voie de professionnalisation du Conservatoire, d'aller à la rencontre des professionnels présents sur le site du quartier créatif Manufacture / Cité du Design, et au Mixeur de proposer un lien entre les publics sur ce même site.

□ **Contenu :**

*Aspects pédagogiques et techniques*

Apport du Mixeur :

Le Mixeur pourvoit à la mise en place des concerts en créant un espace scénique pour l'accueil des groupes. Le Mixeur met à disposition des groupes un matériel technique adapté à la production d'un concert live : matériel de diffusion / table, enceintes de façade, retours. A aucun moment il n'en assure la gestion.

Trois concerts sont organisés par Le Mixeur pour l'année 2019/2020.

Le Mixeur assure l'accueil physique du public et la présence d'un encadrant lors du concert.

Apport du Conservatoire :

Le Conservatoire Massenet s'engage à proposer des concerts de groupes inscrits au Conservatoire dans le cadre d'un cursus de Cycle III ou de Cycle d'Orientation Professionnelle (COP), sur la base des répertoires de travail de ces formations.

Les groupes se déplacent en autonomie lors de ces concerts et proposeront un répertoire de 30 à 40 minutes.

Chaque groupe se déplace avec son propre matériel (backline) en vue de la bonne exécution du set musical, et gère le son durant la prestation.

*Aspects logistiques, communication*

Apport du Mixeur:

Le Mixeur s'engage à veiller au bon accueil des musiciens le jour du concert, à annoncer l'événement sur son agenda et à communiquer sur les concerts (sur la base des outils de communication fournis par les groupes).

Apport du Conservatoire :

Le Conservatoire s'engage à annoncer l'événement sur son agenda.

Le Conservatoire s'engage à communiquer en interne sur les concerts partenaires.

Les groupes du Conservatoire fourniront des outils de communication au Mixeur en vue des concerts.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne (pour le Conservatoire) et Saint-Etienne métropole pour le Mixeur,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention à dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b> 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué</b>
	<b>Marc CHASSAUBENE</b>